

# Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

Séance du 8 septembre 2022

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz (2022/P18)

Rapport lu par M. Mickael Bertschy

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 18/2022, du 23 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey La Tour-de-Peilz »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey La Tour-de-Peilz ;
- 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
- 3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de Fr. 80'250.- pendant 20 ans.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2022.

Adopté à une large majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 9 septembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président

lloud

Guillaume Pilloud

Carole Dind

la Secrétaire



# Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

Séance du 8 septembre 2022

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino PLR, intitulé, « Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? » (2022/R19)

Rapport : Mme Karine Römer

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Anna Iamartino PLR, intitulé « Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

## décide

de prendre en considération le postulat de Mme Anna Iamartino PLR, intitulé « Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2022.

Adopté par 35 voix contre 27 (15 abstentions).

Pour extrait conforme le 9 septembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président

Guillaume Pilloud

Carole Dind

la Secrétaire